

Langue et démocratie dans l'Union européenne

Olivier Dupuis

*Parlement européen
Parti radical transnational*

Comme prémisses, il me semble important de souligner que nombre des choses que je vais vous exposer ici sont pour vous des choses que vous connaissez fort bien. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

A. Situation de la communication au Parlement et dans les autres institutions communautaires

- la situation *de jure*: égalité dans l'utilisation de la langue. Donc égalité entre les peuples. Une égalité néanmoins relative puisque les langues dites «régionales» ne sont pas du nombre. Dont notamment: le catalan, le basque, le corse, le gallois, l'occitan...

- la situation *de facto*: au Parlement, il y a une égalité effective lors des réunions où le système d'interprétation est assuré. Mais dans de plus en plus de réunions – moins officielles – l'interprétation n'est pas assurée ou n'est pas assurée dans toutes les langues et les parlementaires ou les fonctionnaires utilisent le français et, dans une mesure croissante, l'anglais comme langue de communication. Le même phénomène existe en ce qui concerne les traductions (écrites). Par exemple, lors des réunions de compromis sur les résolutions d'urgence, les langues de travail sont à 95 p. 100 le français et l'anglais.

B. Situation des citoyens

- situation officielle: promotion du multilinguisme (projets ERASMUS, SOCRATES, LINGUA,...) par l'Union européenne par l'intensification des échanges d'étudiants, le renforcement de l'étude d'une seconde, troisième et même quatrième langue.

- situation réelle: il s'agit d'un plurilinguisme relatif dans la mesure où seules quelques langues (l'anglais, dans une moindre mesure le français et l'espagnol, et dans une moindre mesure encore l'allemand, le portugais et l'italien) sont étudiées. Le néerlandais et plus encore le grec, le finnois, le danois ou le suédois sont dans les faits peu concernés par ces programmes.

C. Autres limites du système

Le système actuel qui ne répond déjà plus aux exigences risque de se désintégrer complètement lorsqu'avec l'adhésion des nouveaux pays (Chypre où l'on parle turc, les pays d'Europe centrale) l'on passera des 11 langues actuelles à 15 ou 20 langues (sans parler des langues non officielles). Quinze langues donnent 210 combinaisons possibles d'interprétation; 20 langues, 380 combinaisons. Notons aussi qu'il existe un facteur de «complexité» ou, mieux, de «diversité» d'une langue par rapport à une autre langue ou un groupe d'autres langues. C'est le cas notamment du finnois qui, étant une langue appartenant à un groupe linguistique nouveau pour l'Union, élève le niveau de complexité du système.

Je vous laisse imaginer ce qu'il en sera lorsque nous procéderons à l'introduction de deux langues slaves (le tchèque et le polonais), d'une autre langue finno-ougrienne (le hongrois, par ailleurs très éloigné du finnois) et du turc (Chypre), sans parler éventuellement du maltais.

En outre, il est important de souligner que déjà aujourd'hui les coûts du système de traduction et d'interprétation représentent déjà plus de la moitié du budget de fonctionnement du Parlement.

D. Les coûts politiques

a. pour les citoyens

Une question qui concerne de nombreux aspects de la vie: de la justice à la santé, de l'accès à l'administration publique à l'accès à l'éducation, au travail, aux loisirs. Les barrières linguistiques limitent de fait les droits et les libertés des citoyens puisque ceux-ci ne se trouvent pas dans les mêmes conditions face à l'employeur, au professeur, au fonctionnaire... Une question que l'on ne peut certes prétendre éliminer par la seule introduction d'une langue auxiliaire de communication puisque la plupart des relations et des échanges continueront à avoir lieu dans les langues nationales. Mais l'introduction d'une langue auxiliaire de communication garantirait au moins de meilleures conditions de parité dans les milieux internationaux et probablement bien au-delà d'eux.

b. pour les consommateurs

Le consommateur moyen européen comprend une seule langue: sa langue maternelle. Il devrait théoriquement être en mesure de comprendre les langues de tous les autres pays dans lesquels il est éventuellement amené à se rendre. Du contact avec le policier à la lecture du mode d'emploi d'un produit à celle d'une posologie médicale. Ce n'est évidemment pas le cas aujourd'hui.

c. pour les producteurs

Du point de vue du producteur, ne pas être en mesure de fournir les traductions nécessaires limite de fait l'accès aux autres marchés. Ici aussi l'espéranto, du moins au départ, ne constituerait pas une solution miracle. Les traductions seront vraisemblablement toujours nécessaires. Il reste que les contacts entre producteurs pourraient être rapidement rendus plus aisés.

CONCLUSIONS

La question de la non-communication ou de la «dis-communication» linguistique dans l'union européenne pourrait être affrontée à divers niveaux. Au niveau des institutions, une première réforme pourrait consister en l'introduction d'une langue-pont. Ceci permettrait de réduire considérablement les combinaisons d'interprétation-traduction en limitant celles-ci aux nombres de langues utilisées + l'espéranto. Cela aurait non seulement une forte incidence sur les coûts mais permettrait également de limiter les pollutions dues aux passages successifs de traduction-interprétation des langues «naturelles» comme cela est le cas aujourd'hui.

Parallèlement l'on pourrait faire de l'espéranto la langue de référence juridique et linguistique. Cela aurait l'avantage d'éviter les problèmes et les querelles d'interprétations, qui sont littéralement devenus quotidiens au Parlement européen.

Mais au-delà de ces réformes qui ne peuvent donner lieu, au plus, qu'à une amélioration du fonctionnement des institutions de l'Union européenne, il s'agit d'affronter la question de la communication pour tous les citoyens européens. (On peut, bien entendu, étendre le raisonnement aux institutions des Nations Unies et à l'ensemble des citoyens du monde).

L'approche politique de cette question nous semble la seule possible. Il ne s'agit pas – nous semble-t-il – de favoriser empiriquement la diffusion de l'apprentissage de l'espéranto mais bien de se battre aux différents niveaux institutionnels (national, «continental», international) afin que les États ou des États, les ou des regroupements d'États et les Nations Unies décident de faire de l'espéranto leur langue auxiliaire de communication. Cela passe par l'introduction de son enseignement dans les réseaux officiels d'éducation, à partir du niveau primaire (en valorisant ses effets propédeutique).

Mais d'autres mesures, sans doute plus symboliques encore qu'importantes, pourraient être prises. Par exemple, l'introduction de l'espéranto, à côté de la ou des langues nationales, dans l'étiquetage et les notes explicatives des produits.

Il ne s'agit donc pas de contrecarrer les efforts qui visent à étendre l'apprentissage d'autres langues «naturelles» mais bien de faire passer le principe que la première «autre» langue pourrait et – selon nous – devrait être pour tous l'espéranto.

Ce que nous pourrions nous proposer de faire avec vous dès les prochains jours, les prochaines semaines, les prochains mois, pourrait s'articuler autour des points suivants:

- a. une action de lobbying et de soutien du document que le Parti radical transnational a présenté à l'ECOSOC;
- b. une résolution d'urgence ou une autre initiative législative au Parlement européen. La tâche sera difficile. Par ce texte nous pourrions demander au Parlement européen d'introduire l'espéranto comme langue-pont et comme langue de référence juridique et linguistique et ce, dès la prochaine législature (1999) du Parlement européen. Nous pourrions demander également la réalisation d'une étude fouillée sur la faisabilité de l'introduction de l'espéranto comme «première» langue seconde dans l'ensemble du réseau scolaire primaire de l'Union européenne;
- c. un appel au Secrétaire général des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Unesco dans lequel nous demanderions l'introduction de l'espéranto comme langue-pont et langue de référence juridique et linguistique au sein des Nations Unies et de ses diverses agences. Cet appel pourrait être soumis prioritairement à la signature des parlementaires du monde entier.

Enfin, avant de vous dire quelques mots sur le Parti radical transnational, «transparti» et non-violent, je voudrais vous dire combien mes amis de la délégation du PRt et moi-même sommes heureux d'être avec vous ici à Prague, à votre 81e congrès. Nous sommes en effet convaincus qu'une meilleure connaissance réciproque est fondamentale à un moment où nous décidons d'intensifier notre collaboration.

Transnational et «transparti», rassemblant des personnes d'horizons politiques, philosophiques et nationaux différents, ne se présentant pas aux élections, ayant parmi ses priorités la promotion et le renforcement de la démocratie partout dans le monde et aux Nations Unies, c'est tout à fait naturellement – pourrait-on dire – que l'espéranto s'est peu à peu imposé à nous, au Parti radical, comme un instrument et comme une conquête fondamentale pour la communauté internationale.

J'espère qu'à partir de cette collaboration il nous sera progressivement possible de travailler ensemble sur d'autres fronts de la démocratie dans le monde, à commencer par l'institution d'un tribunal international pénal permanent et d'un moratoire universel sur les exécutions capitales.

Je vous remercie et j'espère que nous pourrons nous retrouver à Adélaïde, lors de votre prochain congrès, plus riches et plus forts de notre travail commun et, qui sait, de premières victoires communes.